



Parti Démocrate-Chrétien
DC Genève
Association de Lancy

ECHO de LANCY

Rédacteur resp.: Stéphane Lorenzini, 62C rte du Gd-Lancy, 1212 Grand-Lancy

Février 1995 N° 106

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY

Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

S'informer avant d'agir !

Le Comité du Parti Démocrate-Chrétien de Lancy, dans le cadre de sa préparation à la campagne électorale, a consacré, courant janvier, deux séances à s'informer puis à débattre sur deux sujets qui nous touchent tout particulièrement nous, Démocrates-Chrétiens :

le chômage et les "exclus".

De par notre sensibilité chrétienne, ces deux fléaux qui touchent durement la population sont et resteront l'un de nos principaux combats. Il faut tout de même relever, qu'en 1992 déjà, le groupe DC présentait une résolution devant le Conseil municipal, concernant les mesures à prendre pour combattre le chômage et l'aide à apporter aux personnes sans emploi. Malgré son refus, elle ouvrit la porte à la création du CODE (Centre d'Orientation pour Demandeurs d'Emploi).

Lors de notre première réunion, nous avons fait le point sur la situation du chômage à Lancy, en recevant Mme Gilberte Dominé, responsable du CODE. Elle nous a longuement expliqué sa mission et le rôle social de cette infrastructure, qui est, rappelons-le, ouverte à tous les chômeurs de notre commune et leur offre conseils, assistance et soutien; c'est également un lieu de rencontre et de discussion.

Pour approcher la délicate problématique des "exclus", nous avons fait appel à trois spécialistes: Mlle Esther Alder et M. Noël Constant, tous deux responsables de "Carrefour" (qui gère, entre autres, "La Coulou", "Cartouche" et "l'Arcade aux Grottes") et M. Laurent Michel, assistant social au "Carré". Ils nous ont informé de leurs activités respectives, avant de nous dresser chacun (selon son point de vue), un état de la situation actuelle. De plus, deux d'entre nous ont eu l'occasion de rendre visite à l'Association "urGens", qui fait un travail remarquable de réinsertion dans une maison mise à disposition par la Mairie de Lancy. Là, ils ont pu s'entretenir avec M. Jean-Marc Ackermann, son fondateur.

Notre Parti a tenu à s'informer sur des problèmes, dont tous les membres ne sont pas forcément des spécialistes, afin de pouvoir en discuter en connaissance de cause et ainsi faire les propositions les plus cohérentes et réalistes possibles pour la législature à venir.

Stéphane Lorenzini, Président

Analyse et commentaires du sondage "La famille à Lancy" page 2-4

Sondage "La famille à Lancy"- analyse et commentaires

A la fin de l'année dernière, l'association Démocrate-chrétienne de Lancy vous adressait un questionnaire afin de connaître vos préoccupations sur vos conditions de vie dans notre commune.

Il est temps maintenant de vous communiquer les résultats de ce sondage.

Nous avons reçu plus de cent réponses ce qui est statistiquement très satisfaisant. En effet, les sondages effectués au plan national s'opèrent sur un échantillon de 1'000 personnes. Un échantillon de 100 personnes pour une commune de 25'000 habitants donne aux résultats obtenus une validité certaine.

La représentativité des réponses est également confirmée. En effet, la moyenne d'enfants par femme en Suisse s'élève à 1,50, alors que les résultats de notre enquête nous

donnent le chiffre de 1,56. Nous pouvons donc estimer que la marge d'erreur n'excède pas 5 %, ce qui reste conforme à la moyenne des sondages effectués en Europe.

Comme les réponses en provenance de certains quartiers n'étaient pas suffisamment nombreuses pour en tirer des conclusions significatives, nous avons regroupé géographiquement certaines régions ce qui donne en pourcentage de réponses: Morgines Mouilles 7,7%, Plateau 11,5%, Village Pt-Lancy 12,5%, Tivoli 3,8%, soit un total de réponses reçues pour le Petit-Lancy de 35,5%. Pour le Grand-Lancy, les réponses se décomposent entre: Palettes 32,7%, Pontets-Bachet-Chapelle 13,4% Voirets-Verjus 8,6%,

Village-Gilly 8,6%.

Les terrains de football sont utilisés par 6,7 % de la population, la patinoire par 25 %, la piscine par 64,4 %, les courts de tennis par 22,11 % et les salles de gymnastique par 25,96%. Les expositions de la Ferme de la Chapelle sont fréquentées par 35,57% des Lancéens, les Concerts-pièces de théâtre par 24%, les cours de Culture & Rencontre par 16,43% et Jazz Parade par 24%. "Lancy en fête" rassemble 36,54% des sondés, la fête du 1er Août: 53,85%, les Promotions: 47,11% et les prestations de notre fanfare ainsi que les kermesses près de 10%. De plus, plus de 25 % des réponses mentionnent l'appartenance de la personne à une société communale.

Nous allons passer aux jugements que les habitants émettent sur leurs conditions de vie. Le tableau ci-dessous résume les résultats obtenus:

	Faible		Moyen		Elevé
Parcs-jardins	14,0 %	9,0 %	62,0 %	13,0 %	2,0 %
Pistes cyclables	9,0 %	15,0 %	61,0 %	14,0 %	1,0 %
Desserte TPG	21,7 %	10,8 %	46,7 %	11,9 %	1,0 %
Modérateurs de trafic	26,9 %	4,3 %	38,7 %	11,8 %	18,3 %
Place de stationnement	30,0 %	16,0 %	40,0 %	9,0 %	5,0 %
Bruit	18,0 %	6,0 %	30,0 %	12,0 %	34,0 %
Pollution	16,3 %	7,5 %	33,7 %	21,3 %	21,3 %
Vandalisme	25,0 %	18,2 %	20,5 %	11,4 %	25,0 %

Bien sûr, ces résultats diffèrent sensiblement suivant le quartier où l'on se situe. Par exemple, les habitants des Palettes se plaignent du vandalisme dans une plus forte proportion que ceux du Plateau. Pour en revenir au niveau général de la commune de Lancy, on constate que la présence des transports publics devrait être accrue et que les places de stationnement sont insuffisantes. En outre, une forte proportion des sondés se plaint du bruit. Pour les autres résultats, les tendances sont moins marquées, même si on peut déceler une préoccupation marquée au sujet du niveau de pollution. Enfin, les modérateurs de trafic créent une scission entre "automobilistes" et "résidents".

Près de la moitié des sondés a, à un moment ou un autre, placé son(s) enfant(s) dans une institution de la petite enfance. Cela montre qu'un besoin existe pour ce type de prestation. Pour les terrains de jeu pour jeunes, c'est le Centre Marignac qui emporte la palme avec 64% des "parts de marché", les terrains d'aventure recueillent 32% et la Villa Tacchini 4%.

Un deuxième tableau résume l'attitude des habitants vis-à-vis des commerces de leur quartier.

	Plateau	Gd-Lancy village	Mouilles Morgines	Pt-Lancy Village	Tivoli	Voirets Verjus	Pontets Bachet	Palettes
Insuffisants	55,6%	11,1%		30,8%	50%		14,3%	6,0%
Suffisants	33,3%	44,4%	66,6%	53,8%	25%	44,4%	71,4%	27,3%
Bons	11,1%	44,4%	33,3%	15,4%	25%	55,6%	14,3%	66,7%

Les résultats chiffrés ci-dessus sont suffisamment explicites sans avoir besoin d'y ajouter une analyse.

78% de la population est opposée à toute nouvelle hausse d'impôts et 88% estime que des économies pourraient être réalisées, notamment par une baisse des investissements communaux dans les infrastructures immobilières et dans leur entretien. En résumé, la municipalité doit réduire ses dépenses dans presque tous les secteurs. Cela s'explique par la diversité d'intérêt et les préoccupations divergentes des personnes ayant répondu au questionnaire.

En bref, nous allons passer en revue les remarques générales et particulières qui reviennent souvent dans les réponses : la piscine est trop chère et trop bétonnée, les crèches ont des tarifs très élevés. Les habitants appellent de leurs vœux la réalisation de cinémas, voire d'une salle de spectacle. En ce qui concerne les commerces, une librairie manque à Lancy ainsi qu'un grand magasin. De nombreux habitants se plaignent des rejets canins dans les parcs de jeux pour enfants. Enfin, les aînés se montrent globale-

ment satisfaits des activités qui leur sont proposées, même si des sorties plus fréquentes sont souhaitées.

En conclusion, la situation à Lancy est perçue comme plutôt bonne, même si elle doit être améliorée à l'avenir. Nous espérons que ces résultats permettront à nos représentants politiques de se faire une idée des préoccupations de la population lancelienne. Nous remercions toutes les personnes qui ont pris un peu de leur temps pour participer à cet "état des lieux" et nous espérons que ce résumé répondra à leurs attentes.

Laurent Kölliker

Nos élus vous répondent

Lors de réponses ou dans les remarques à notre sondage, vous nous avez fait part de vos propositions, de vos préoccupations ou encore de vos doutes quant à tel ou tel aspect de la gestion communale, ou de la qualité de vie à Lancy. Etant donné la difficulté d'y répondre une par une, nous les avons regroupées et les avons soumises à certains de nos élus, afin qu'ils y apportent quelques éléments de réponse.

• **A la question: ne pourrait-on pas économiser en évitant trop de crédits d'étude? Marc Guillermin, conseiller municipal et membre de la Commission travaux et constructions vous explique.**

Le vote d'un crédit d'étude par le Conseil municipal, représente la première décision du Législatif dans la réalisation d'un projet de construction.

Auparavant, le Conseil administratif, après analyse des besoins, a désigné un mandataire, selon des critères bien définis, pour établir un avant-projet chiffré. Le montant estimé des travaux a été inscrit au budget des investissements, en intention ou dans un délai prescrit par les besoins d'utilité publique prioritaires.

L'avant-projet établi, fait alors l'objet d'un message du Conseil administratif aux commissions concernées, travaux et constructions, finances, appelées à émettre leurs avis et remarques, (éventuellement renvoyer le dossier) et donner un préavis qui sera rapporté en séance plénière pour le vote du crédit d'étude.

Les commissaires font généralement et largement usage de leur esprit critique et de leur bon sens, lors de l'audition du mandataire, invité à présenter le projet, et du débat qui s'ensuit.

Le crédit d'étude voté permettra au mandataire d'établir un projet définitif, afin d'obtenir les autorisations nécessaires et présenter un devis général précis, sur la base d'une "bible" ou de soumissions rentrées, selon l'importance des travaux envisagés. Cette procédure visant à définir des cahiers des charges unifiés par corps de métiers, ainsi que des métrés et quantitatifs précis, assure une juste concurrence dans l'établissement des offres.

Il convient de rappeler que le prix du crédit d'étude est inclus au coût général de l'ouvrage et ne représente pas une dépense supplémentaire en cas de réalisation. Dans le cas contraire, il représente peut-être le prix à payer pour éviter l'aventure.

• **A cette autre question concernant le patrimoine communal: pourquoi la commune dépense-t-elle autant d'argent pour la rénovation et l'entretien de ses bâtiments? Christian Gerbex, conseiller municipal et président de la Commission des travaux et constructions précise.**

Il faut savoir que, durant les années euphoriques, les constructions ont été exécutées dans un système tel que, de nos jours, des problèmes de carbonatation surviennent dans les murs et dans les dalles en béton. Si nous n'effectuons pas les travaux pour remédier à ce mal, c'est toute l'ossature du bâtiment qui deviendra très dangereuse pour la sécurité des personnes et des choses. D'autre part, dans les anciens bâtiments, nous devons améliorer l'isolation thermique des murs et des vitrages dans des buts d'économie d'énergie, écologique et financier pour les locataires. De plus, nous vous rendons attentifs sur le fait que ces problèmes d'isolation thermique nous sont demandés par des lois sur l'énergie que nous devons appliquer.

Lorsqu'on n'entretient pas un immeuble régulièrement, le bâtiment se dégrade rapidement et le coût devient très vite élevé. C'est notre devoir de conserver le patrimoine communal dans un but d'économie.

• **A la question: pourquoi n'y a-t-il pas de salles de cinéma à Lancy? Marco Föllmi, maire, répond.**

Il convient de rappeler qu'à la Fondation Culture et Rencontre (Collège de Saussure) qui regroupe les communes de Bernex, Confignon, Onex et Lancy, il a été mis sur pied un cycle de films pour enfants (Ciné-Prim's) et un cycle pour adultes (Ciné-Mondes). Dans ce cadre, sont présentés des films que l'on ne trouve plus nécessairement dans les grandes salles ou qui sont souvent hors circuit commercial.

Indépendamment de cela, il y a le projet de créer trois salles de cinéma de 340, 175 et 130 places dans les sous-sols du futur centre socio-culturel de Lancy-Sud, et pour lesquelles un partenaire s'est déjà engagé.

• **A la question: pourquoi les crèches et garderies d'enfants coûtent-elles si cher aux parents? Anne-Claire Losdyck-Babel, conseillère municipale, présidente de la Commission des écoles, de la culture et des loisirs explique.**

La commune de Lancy subventionne 1 crèche, 4 garderies et 1 jardin d'enfants. Les différentes institutions, selon l'encadrement en place, accueillent des enfants âgés de 6 mois à 4 ans. La qualification du personnel et son nombre dans chaque institution répond aux normes édictées par le service de la protection de la jeunesse.

Les tarifs

- la garderie: voir entre 8 et 10 francs pour une demi-journée;

- le jardin d'enfants: 160 francs par mois du lundi au vendredi matin;

- la crèche: 11% du salaire brut annuel des parents, le coût variant en fonction de la prise en charge de l'enfant à temps partiel ou à plein temps.

La subvention communale à ces différentes institutions s'élève annuellement à Frs 1,4 million par an et couvre la plus grande partie des charges.

Ces garderies et jardins d'enfants sont fréquentés par une moyenne de 93 enfants par jour. La crèche est fréquentée par une moyenne de 73 enfants par jour. Il existe un roulement, les mêmes enfants ne venant pas forcément tous les jours.

De telles institutions offrent aux enfants de Lancy qui les fréquentent une sociabilisation très dynamique. Grâce à un personnel qualifié et très motivé, les enfants accomplissent des activités créatrices et musicales qui les enrichissent beaucoup.

• **Au sujet du vandalisme et de la sécurité à Lancy-Sud, François Lance, conseiller municipal, membre de la Commission sécurité publique, constate:**

Le quartier de Lancy-Sud présente l'une des plus fortes densités de population du canton, due en particulier à de grands ensembles construits à la hâte à la fin des années 60. Depuis lors, les nouveaux immeubles du quartier sont le fruit d'une recherche de qualité de l'habitat et d'esthétisme plus marquée, accompagnés d'aménagements routiers et paysagers appréciés.

Avec une population d'environ 8'500 habitants concentrée sur une surface relativement restreinte, il est logique que des problèmes de sécurité et de vandalisme surgissent et nous dérangent, mais qui ne sont pas aussi dramatiques que nous pourrions l'imaginer. A Lancy-Sud, nous avons la chance que la population soit issue de toutes les couches sociales et que de nombreuses nationalités cohabitent avec un certain bonheur, situation qui évite des effets de "ghetto". Les aménagements, socio-culturels prévus sur la couverture de l'avenue des Communes-Réunies amélioreront certainement la qualité de vie et la sécurité de ce quartier et contribueront à faire disparaître une part de vandalisme. Il est aussi peut-être de notre devoir de faire l'effort de comprendre et d'aider les habitants en mal de vivre, confrontés à des problèmes journaliers et particulièrement les jeunes, avant de les exclure et de les juger.

J'ai le sentiment que la majorité des habitants aiment Lancy-Sud et s'y sentent bien.

Aménagement du territoire et environnement à Lancy

La gestion de l'environnement et l'aménagement du territoire sont deux domaines auxquels la commune doit attacher une importance majeure. Ils ont une influence directe sur la qualité de vie de nos citoyens.

Gestion des déchets,

protection de l'air, politique des transports et modération du trafic en font partie intégrale-ment.

La gestion des déchets

Pour la gestion des déchets, la commune de Lancy a mis en place une politique plus respectueuse de l'environnement. Elle multiplie sur son territoire les emplacements de bennes de différentes couleurs pour faciliter la séparation des déchets (ordures ménagères, verre, alu, huile, déchets de jardin, papiers etc...). Cette technique permet de valoriser les déchets, en incitant les citoyens à les trier à la source. D'une part cette politique a l'avantage de réduire les quantités de déchets à incinérer et d'autre part, elle permet de faire des économies financières très sensibles.

L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire à courte, moyenne et longue échéance est défini par le plan directeur de la commune. Ce dernier tente d'établir un équilibre raisonnable entre les zones de logement, les zones d'activité, les zones de détente et les zones naturelles. Il est du ressort de nos élus de mettre en place des transitions agréables entre chacune de ces zones précipitées. La couverture de la T104 (route des Communes-Réunies), actuellement en cours de construction, s'inscrit parfaitement dans cette politique. Elle permet de créer un lieu propice aux échanges entre deux quartiers à densité élevée de notre Canton: les Palettes et le Bachet-de-Pesay.

La protection de l'air

Pour la protection de l'air, la commune de Lancy axe notamment sa politique sur la modération du trafic dans les zones d'habitation et sur

l'assainissement des installations de chauffage des bâtiments actuels et futurs appartenant à la commune. Au niveau de la modération du trafic, notre commune doit davantage orienter sa politique vers la suppression de transit dans les zones de logement. Cet objectif peut être atteint par la mise en place d'aménagements modérateurs qui s'intègrent bien dans le paysage (giratoires, changement de matériaux de surface, rétrécissements, plantation d'arbres, changements de niveaux). Les conséquences de cette modération de trafic seraient, outre la protection de l'air, une meilleure sécurité des usagers de la voie publique et un environnement stimulant pour développer des activités commerciales.

La politique des transports

Au sujet de la politique des transports, la commune de Lancy doit aussi axer sa priorité sur l'amélioration des transports publics, selon la volonté populaire clairement exprimée lors de la votation cantonale de 1988. Une meilleure accessibilité du centre-ville et des quartiers périphériques en terme de temps de parcours, de fréquence de passage et de confort dans les véhicules est nécessaire. En effet la durée nécessaire pour relier en bus le quartier des Palettes à la Gare de Cornavin est aujourd'hui beaucoup trop importante (env. 30 minutes), spécialement pour un quartier avec une densité de population aussi élevée que Lancy-Sud. Le prolongement de la ligne du tram 12 vers les Palettes et le futur prolongement de la ligne du tram 13 vers le village du Grand-Lancy permettront d'améliorer très sensiblement l'offre des transports de notre commune. Les conséquences directes de ces améliorations seront répercutées à différentes échelles: diminution de l'utilisation de véhicules individuels au profit des transports collectifs pour les déplacements pendulaires et une meilleure qualité de la vie dans notre commune. Protection de l'environnement et aménagement du territoire doivent être des préoccupations constantes pour nous tous et spécialement pour nos élus. Des efforts considérables ont déjà été fournis par notre commune dans ce sens. Il s'agit maintenant de poursuivre ensemble l'amélioration de notre qualité de la vie. Robert Völki

Les 17 candidats DC - Détermination & Confiance

Le 24 janvier dernier, l'Assemblée Générale de notre Association approuvait la liste des candidats pour les prochaines élections municipales du 2 avril 1995.

Ces 17 Lancéennes et Lancéens représentent un très large éventail de professions, d'âges et de sensibilités. Ils ont en commun la détermination et le dévouement nécessaire pour que Lancy, notre ville, soit harmonieuse, solidaire, rayonnante et bien gérée. De plus, ils ont confiance en nos institutions et en l'avenir. Cette liste démocrate-chrétienne comprend 8 conseillers en fonction et 8 nouvelles et

nouveaux candidats dont la plupart sont membres de notre Comité depuis un certain temps. Notre parti démontre par-là qu'il sait encore et toujours susciter l'enthousiasme de ses militants pour une tâche très délicate et prenante. Il se renouvelle, et ce en parfaite harmonie avec une tradition et une doctrine porteuses d'espoir.

Notre liste est conduite par le Maire de Lancy, M. Marco Föllmi, qui se représentera lors des prochaines élections administratives de mai 1995.

Stéphane Lorenzini

Voici la liste N°1 et nos 17 candidats

- | | | |
|--|--|---|
| 1. FÖLLMI Marco
Economiste
Maire | 6. CHEVEY Henri
Buraliste postal retraité
Conseiller municipal | 12. HODEL Eugen
Employé de banque |
| 2. LOSDYCK-BABEL Anne-Claire
Physiothérapeute
Conseillère municipale | 7. GERBEX Christian
Installateur électricien diplômé
Conseiller municipal | 13. BERNASCONI Vincent
Notaire |
| 3. LANCE François
Comptable
Conseiller municipal | 8. FERRARI Alexandre
Représentant
Conseiller municipal | 14. KÖLLIKER Laurent
Étudiant en relations internationales |
| 4. PITTET Denis
Avocat
Conseiller municipal | 9. GUILLERMIN Marc
Technicien
Conseiller municipal | 15. HOPFGARTNER Kurt
Ingénieur mécanicien |
| 5. FONTAINE Claude
Expert en assurances sociales
Conseillère municipale | 10. MALAGOLI Maria
Mère au foyer | 16. LORENZINI Stéphane
Étudiant en architecture
Président du PDC Lancy |
| | 11. VÖLKI Robert | 17. DUPRAZ Michel
Mécanicien poids lourd |

Soirée électorale de l'Association du PDC Lancy

Mercredi 15 mars 1995

à 19 h 30 à la Ferme Marignac au Grand-Lancy

Programme:

19h30 apéritif offert par l'Association du PDC Lancy

20h00 bienvenue du Président

20h15 repas

prix Frs 30.-?

présentation des candidats DC aux Municipales

Cette soirée, est ouverte à toutes et à tous!

Venez nombreux et inscrivez-vous à l'aide du talon-réponse ci-dessous,

avant le 9 mars 1995.

Nom: Prénom:

Adresse:

Nombre de personnes: Signature:

J'ai besoin d'être véhiculé(e) depuis mon domicile: Oui Non